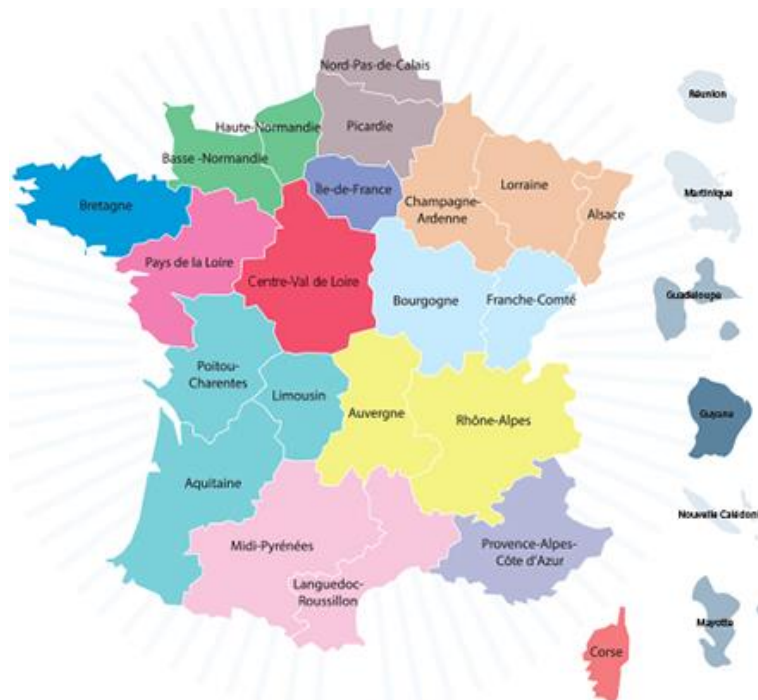


FACE AUX DEFIS CLIMATIQUES, QUE PEUVENT LES REGIONS ?

En cette fin d'année 2015 où se tiennent à la fois les élections régionales et la COP21, les deux plus importants réseaux d'associations de protection de l'environnement de France demandent conjointement aux candidats de s'engager à mettre en œuvre la transition énergétique et écologique des régions !



Les Régions peuvent et doivent lutter contre les causes et les impacts des changements climatiques !

Les 6 et 13 décembre 2015 auront lieu les élections régionales. Pour beaucoup de régions, elles se feront avec un **nouveau périmètre**, suite aux fusions de cette année. Mais cette réforme n'a pas modifié que la géographie de certaines, elle a également **attribué de nouvelles compétences aux régions**¹.

Ces élections se tiennent au beau milieu de la **COP21**, à un moment où les citoyens attendront des décideurs qu'ils affirment leur volonté de maintenir le réchauffement climatique sous la barre des deux degrés, en laissant pour cela 2/3 des énergies fossiles dans le sol. Afin d'y arriver, il est nécessaire **d'engager une réelle transition énergétique, écologique, à toutes les échelles**.

C'est une responsabilité internationale que d'agir dès aujourd'hui à l'échelle régionale !

Cet été, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a fixé des objectifs et a créé des outils pour développer les énergies renouvelables, et **aller vers une société sobre en carbone, plus efficace énergétiquement et plus juste**. Ces outils, les Régions doivent s'en saisir dès 2016, car c'est elles qui mettront en place concrètement les instruments de la transition énergétique territoriale.

Les Régions disposent ainsi de nouvelles compétences et de nouveaux outils pour mener à bien la bataille du climat. Les candidats aux élections régionales ont donc toutes les cartes en main pour proposer des mesures à la hauteur de l'enjeu et de leurs capacités accrues.

Des mesures à intégrer aux programmes des candidats aux élections régionales

La liste de mesures proposées par France Nature Environnement et le Réseau Action Climat – France n'est pas exhaustive, mais cible des actions entrant dans le champ des compétences des Régions et répondant à l'urgence climatique.

Lutter contre les causes et les effets des changements climatiques implique de mener des politiques transversales et de travailler sur l'ensemble des secteurs émetteurs de gaz à effet de serre. Ce qui apparaît comme une contrainte est en fait un investissement, puisque ces mesures permettent de générer de l'emploi, d'améliorer le cadre et la qualité de vie des citoyens, de les rendre plus autonome énergétiquement. **C'est en agissant concrètement localement que l'on contribue à l'effort global du défi climatique.**

¹ Loi Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »

Comment utiliser ce document ?

En tant que candidat

- ✓ En intégrant les mesures proposées dans votre programme, et vous engageant ainsi à les mettre en œuvre lors de la prochaine mandature.
- ✓ En nous le faisant savoir à regionales2015@rac-f.org ou en l'indiquant sur le site MesRégionales.fr qui permet aux citoyens de voir vos propositions et de donner leur avis.
- ✓ Nous relayerons ces informations dans nos réseaux et sur nos sites internet, afin de rendre visible votre engagement

3

En tant que citoyen

- ✓ En demandant à vos candidats de s'engager sur cette liste de mesures
- ✓ En utilisant cette liste de mesures en cours de mandature afin de veiller à la prise en compte des enjeux climatiques dans les politiques publiques régionales

Sommaire

MOBILITES	4
<i>Avec le soutien de la FNAUT et la FUB.....</i>	4
ENERGIES	6
<i>Avec le soutien du CLER, réseau pour la transition énergétique.....</i>	6
ENERGIES RENOUVELABLES.....	6
EFFICACITE ENERGETIQUE	7
DECHETS	8
<i>Avec le soutien de Zero Waste France.....</i>	8
EMPLOIS, FORMATIONS ET SENSIBILISATION.....	10
<i>Avec le soutien du Collectif les Acteurs en Transition</i>	10
AGRICULTURE et BIODIVERSITE	12
FORETS.....	14

MOBILITES

Avec le soutien de la FNAUT et la FUB

Avec la réforme territoriale le champ d'action des Régions s'élargit fortement avec le transport interurbain par autocar et les transports scolaires Elles devront par ailleurs élaborer un schéma régional de l'intermodalité pour organiser l'offre de transport régional pour les personnes. L'enjeu est de taille, que ce soit pour le climat ou notre santé ! En effet :

- ✓ En France, les transports représentent 27 % des émissions de gaz à effet de serre et 32 % de la consommation d'énergie finale ;
- ✓ 70 % des particules fines présentes dans l'air des villes sont émises par les transports ; c'est le mode routier qui est le plus générateur de pollutions.

L'opportunité à saisir

La région finance et développe les solutions de mobilité alternatives au routier et à l'aérien comme le train et le vélo

Comment ?

1/ Renforcer l'attractivité du train pour en augmenter l'utilisation

- ✓ Participer au financement du renouvellement des voies et de travaux d'investissement dans les gares afin d'offrir un meilleur service aux voyageurs
- ✓ Mettre en place des schémas de desserte mieux adaptés aux besoins des voyageurs avec des dessertes plus fréquentes
- ✓ Privilégier et mettre en place des tarifications attractives pour améliorer la mobilité de certaines catégories d'usagers (étudiants, chômeurs ...)
- ✓ Développer la complémentarité et la coordination entre les différents modes de transports : intermodalité entre les trains TER et les autres modes - vélo, transports urbains, covoiturage, marche à pied et autocars - avec notamment la création d'un système d'information et de billettique intermodal, l'embarquement des vélos dans les cars, l'aménagement de places réservées au covoiturage dans les stations de transports



1 TER PACA ©wikipédia

2/ Mettre en place au niveau régional une éco-redevance sur les poids lourds, en priorité pour les régions frontalières, permettant à terme l'application du principe utilisateur-payeur et pollueur-payeur au niveau national

3/ Supprimer les aides publiques aux aéroports locaux et régionaux et aux compagnies aériennes pour mettre fin à un gaspillage financier néfaste pour le climat²



2 Manifestation anti NDDL - ©macop21.fr

4/ Faciliter l'utilisation du vélo en investissant directement dans la mise en œuvre d'un schéma régional cyclable ambitieux, intégré au schéma de l'intermodalité, qui relie les villes entre elles et dessert les lycées en particulier



3 Piste cyclable en site propre Porte de Vincennes Paris
©wikipédia

² Une étude menée par le RAC montre qu'avec la fusion des Régions, toutes auront dans leur giron un aéroport bénéficiant de subventions ! Cette étude sera disponible sur le site du RAC très prochainement.

ENERGIES

Avec le soutien du CLER, réseau pour la transition énergétique

Afin de rester sous la barre des 2°C de hausse des températures, il est nécessaire d'engager une transition énergétique à toutes les échelles. **Economies drastiques d'énergie, sortie de notre dépendance aux énergies fossiles et développement des énergies renouvelables, associés à une politique de réduction de la consommation d'énergie, sont faisables à l'échelle régionales, et pourvoyeuses d'emplois locaux.**

Un million d'euros investi dans les énergies renouvelables permet de créer 14 emplois locaux et non délocalisables (pour 5 emplois seulement dans le charbon ou le nucléaire)³. Une étude de l'Ademe et de l'OFCE prévoit que la transition énergétique créera 330 000 emplois d'ici 2030 et 825 000 d'ici 2050.

Ces énergies compétitives, décentralisées, rapide à mettre en œuvre, adaptées aux ressources des territoires et peu émettrices de CO2 présentent moins de risques technologiques et d'impacts que tout autre mode de production.

Pour 85% des Français, il est « important », et même « prioritaire » pour 41% d'entre eux, que les candidats aux élections régionales s'engagent à doubler les énergies renouvelables sur leur territoire⁴.

6

ENERGIES RENOUVELABLES

L'opportunité à saisir

Cap vers des Régions 100% énergies renouvelables !

Comment ?

// Doubler la production d'énergies renouvelables dans les Régions

- ✓ Promouvoir et soutenir les démarches TEPOS⁵, à l'image des appels à projet menés en Rhône Alpes, Aquitaine, Franche-Comté ou Bourgogne
- ✓ Encourager le développement de projets de production d'énergie renouvelable (parcs éoliens, panneaux solaires, unités de méthanisation, chaufferies biomasse de petites dimensions adaptées à la ressource présente localement, ...), en particulier des projets citoyens, via par exemple des appels à projets et ou la création de fonds de financement de ces projets
- ✓ Inciter les collectivités locales à prendre des parts dans les projets de production d'énergie renouvelable sur leur territoire, comme les y autorise l'article 109 de la loi sur la transition énergétique
- ✓ Equiper tous les bâtiments publics d'un dispositif d'énergies renouvelables



4©<http://mapropreenergie.fr>

3 Political Economy research Institute

4 Sondage FNE de septembre 2015

5 Les Territoires à Énergie Positives (TEPOS) sont un réseau de territoires engagés dans des démarches visant le 100% énergies renouvelables, retrouvez toutes les infos sur ce réseau animé par le CLER ici <http://www.territoires-energie-positive.fr>

- ✓ Soutenir financièrement le développement de panneaux solaires thermiques pour les particuliers
- ✓ Contribuer à la réalisation des objectifs du SRCAE en associant les citoyens et les collectivités locales
- ✓ Proposer que la Région s'approvisionne chez un fournisseur d'électricité renouvelable, afin de renforcer son exemplarité

2/ Se déclarer « Région sans gaz ni huile schiste »

EFFICACITE ENERGETIQUE

Le secteur résidentiel-tertiaire est la première source de consommation d'énergie. Depuis la loi sur la transition énergétique, un service public régional de l'efficacité énergétique pourra être créé dans les Régions qui le souhaitent, afin d'instaurer une coordination entre les acteurs de l'information énergétique et favoriser la concertation à l'échelle régionale. Ce service s'avère indispensable puisque cette même loi précise qu'avant 2025, tous les bâtiments privés résidentiels dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330 kWh ep/m².an devront avoir fait l'objet d'une rénovation énergétique. Enfin, les Régions endossent le rôle de **coordination des plateformes territoriales de la rénovation énergétique** : ce rôle d'animation territoriale pourra s'avérer primordial si les Régions lui donnent de l'ampleur en se fixant des objectifs chiffrés de rénovation, en s'efforçant de mailler l'ensemble du territoire régional correctement afin que tout un chacun puisse disposer de l'information pertinente à proximité de chez lui, et en mettant en œuvre des dispositifs financiers adéquats.

L'opportunité à saisir

Soutenir les acteurs locaux de la transition énergétique comme les Espaces Info Energie, les Agences Locales de l'Energie et du Climat afin de les appuyer dans la lutte contre la précarité énergétique.

Comment ?

1/ Coordonner la rénovation énergétique locale :

- ✓ Soutenir les intercommunalités dans la mise en place de plateformes de la rénovation énergétique et s'assurer d'un bon maillage territorial de cette offre
- ✓ Encourager la rénovation énergétique auprès des bailleurs sociaux
- ✓ Mettre en place les nouveaux instruments financiers de la transition énergétique, par exemple en créant des sociétés de tiers financement
- ✓ Lutter contre la précarité en lançant un programme d'identification des ménages en difficulté et de rénovation des passoires énergétiques

2/ Devenir une Région exemplaire, en réhabilitant son propre parc immobilier, avec un objectif 100% Bâtiments Basse Consommation (BBC)

3/ Financer un programme de formation initiale et continue des professionnels de la rénovation thermique des bâtiments

DECHETS

Avec le soutien de Zero Waste France

La réforme territoriale transfère les compétences de planification **de la politique de prévention et de gestion de tous les déchets à la Région**, jusqu'alors uniquement chargée des déchets dangereux. Elle devra à ce titre élaborer un plan régional de prévention et de gestion des déchets avant le 1^{er} janvier 2017. La thématique des déchets et de l'économie circulaire peut être la clé de voute d'une politique conciliant développement économique et respect de l'environnement ... les Conseils Régionaux ont les cartes en mains pour faire émerger une stratégie régionale ambitieuse visant à limiter les déchets à la source, mieux les gérer et développer une économie locale circulaire⁶.

8

L'opportunité à saisir

Développer l'emploi local en soutenant l'économie circulaire

Comment ?

// Donner de l'ambition au plan régional de prévention et de gestion des déchets

- ✓ Créer un observatoire des ressources et des déchets dans les Régions qui n'en sont pas encore dotées, espace essentiel de connaissance des flux et coûts, permettant d'accompagner la politique de prévention et de gestion des déchets et de suivre l'atteinte des objectifs fixés
- ✓ Intégrer un axe sur les déchets du BTP : travailler sur l'écoconception des bâtiments pour améliorer leur durabilité, faciliter le réemploi et le recyclage de parties des bâtiments
- ✓ Promouvoir et soutenir financièrement les projets permettant la prévention des déchets (compostage de proximité, vente en vrac, réemploi et démarches d'économie circulaire) et prévention des déchets dans le secteur du BTP
- ✓ Mutualiser les installations existantes, dans le respect du principe de proximité
- ✓ Limiter les capacités de stockage et d'incinération à l'échelle régionale, comme le permet la loi de transition énergétique pour une croissance verte, en anticipant sur la réduction obligatoire du volume de déchets à traiter (prévention des déchets)



5 © <https://www.zerowastefrance.org/>

6 Voir les recommandations très détaillées et complètes à destinations des élus régionaux de ZeroWasteFrance <https://www.zerowastefrance.org/media/TZW/Note%20-%20D%C3%A9chets%20dans%20les%20C3%A9lections%20r%C3%A9gionales.pdf>

2/ Conditionner les aides financières aux collectivités à la mise en place de la tarification incitative des déchets et/ou de la collecte sélective des biodéchets

3/ Lutter contre les gaspillages

- ✓ Avoir un conseil régional exemplaire : mettre en place un plan de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective, s'équiper avec du mobilier et de l'informatique issus de réemploi
- ✓ Lancer et animer une dynamique régionale de réduction du gaspillage alimentaire (de type REGAL – réseau d'évitement du gaspillage alimentaire comme en Aquitaine⁷ et en Basse-Normandie⁸)

4/ Développer la consigne des emballages pour le réemploi

- ✓ Financer une étude de préfiguration du projet : besoins, acteurs intéressés, modalités de mise en place, etc. d'une consignation des emballages
- ✓ Soutenir financièrement des acteurs menant ou souhaitant mener des actions pilotes (magasins de vrac, activités proposant des emballages consignés réemployables, producteurs souhaitant utiliser des emballages consignés...)
- ✓ Mettre en place des incitations financières : par exemple, en conditionnant les aides aux collectivités ou à certains acteurs économiques à l'utilisation de bouteilles consignées ; en développant une monnaie complémentaire qui favorise les emballages consignés...
- ✓ Mettre à disposition des locaux pour stocker les bouteilles

7 Porté par le CREPAQ, association du mouvement FNE

8 Porté par les acteurs régionaux dont le CREPAN, association du mouvement FNE

EMPLOIS, FORMATIONS ET SENSIBILISATION

Avec le soutien du Collectif les Acteurs en Transition Énergétique⁹

10

La transition énergétique peut être une source d'emplois de qualité, dans un grand nombre de secteurs (énergies, rénovation, déchets, nouvelles technologies, agriculture...). Une étude de l'ADEME et de l'OCE conclut que la transition énergétique génèrera 330 000 créations d'emplois d'ici à 2030 et 825 000 emplois d'ici à 2050¹⁰. Une seconde étude du CIREN indique que la mise en œuvre du scénario négaWatt aboutit à un effet positif sur l'emploi, de l'ordre de 240 000 emplois d'ici à 2020¹¹. **Les Régions doivent élaborer un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)**, et disposent d'une compétence liée à la formation professionnelle.

Par ailleurs, l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable propose de sensibiliser, informer, former, éduquer, accompagner tous les acteurs d'un territoire et de leur donner les moyens de vivre pleinement leur citoyenneté. C'est un projet mis en œuvre par de plus en plus de collectivités. La Région se révèle être un niveau d'instance territorial stratégique pour la définition d'**une politique concertée de développement de l'EEDD**.

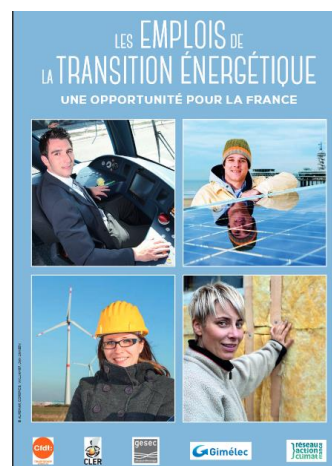
L'opportunité à saisir

Anticiper les opportunités et besoins en matière d'emplois et de formations et développer l'éducation à l'environnement pour accompagner la transition énergétique régionale

Comment ?

// Elaborer un scénario régional de transition écologique du tissu industriel et économique Identifier les filières dont il faut accompagner l'arrêt, celles à créer ou à redynamiser ;

- ✓ Réaliser un diagnostic économique et social partagé des Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) avec les impacts sur les emplois et les compétences nécessaires, ou un diagnostic des besoins¹²
- ✓ Etablir une Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) au niveau régional
- ✓ Identifier les formations professionnelles à mettre en place ainsi que les productions à relocaliser



⁶ http://www.rac-f.org/IMG/pdf/plaquette_emplois_de_la_TE.pdf

⁹ Entreprises, fédérations professionnelles, syndicats, collectivités, ONG, associations et personnalités, ils font entendre la voix de ceux qui voient en la transition énergétique une chance pour l'emploi, pour l'environnement, pour la santé et pour la réappropriation par les territoires des enjeux énergétiques. Ils sont à l'origine de l'Appel La transition énergétique est une chance ! <http://transitionenergetique.org/>

¹⁰ <http://ademe.typepad.fr/files/evaluation-macroeconomique-visions.pdf>

¹¹ <http://www.centre-cired.fr/IMG/pdf/CIRENWP-201346.pdf>

¹² Voir le projet ECECLI en Ile-de-France

2/ Conditionner les aides régionales à la création d'emplois pour la transition énergétique

- ✓ Majorer les subventions à l'emploi dans les secteurs de la transition énergétique
- ✓ Proposer une climato-compatibilité des aides régionales aux entreprises

3/ Construire une véritable politique régionale concertée d'EEDD¹³

- ✓ Définir une politique régionale de l'EEDD avec l'ensemble des parties prenantes du territoire ; et consacrer une ligne budgétaire à l'EEDD dans toutes les politiques actuelles et futures conduites par la Région : transports, formations continues et apprentissage, qualité de l'air, aménagement du territoire et toutes les thématiques prévues par la Loi NOTRe
- ✓ Insérer l'EEDD dans toutes les formations professionnelles et cursus d'apprentissage soutenus ou mis en place par la Région ainsi que développer les dispositifs d'emplois aidés et d'aides à la création d'emplois pour le monde associatif engagé dans l'EEDD aux échelons des EPCI et des communes
- ✓ Développer la formation des élus et techniciens des collectivités ; l'acquisition de compétences liées à la consultation et la concertation publique, contribuera à une réelle participation citoyenne pour une démocratie participative ;
- ✓ Mettre en place des fonds de financement de l'éducation à l'environnement et au développement durable à tous les échelons de territoire, par l'utilisation de fonds européens, véritables leviers de votre politique d'EEDD, déclinée notamment dans les Contrats de Plan Etat-Région
- ✓ Faire vivre les centres d'accueil EEDD et inciter l'organisation de sorties nature, de classes de découverte, de mini-camps et de colonies
- ✓ Impliquer les lycées et CFA dans des démarches éco-responsables à visée éducative, construites avec leurs partenaires locaux, et reliant le développement durable à l'usage qui est fait de l'établissement¹⁴ ;

¹³ Ces mesures sont issues [des propositions du Collectif Français pour l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable](#)

¹⁴Exemples : mare pédagogique, jardin naturel, hôtel à insectes, récupération de l'eau de pluie, pose de capteurs solaires, pose de nichoirs, mise en place du tri, compost, recyclage, réduction du gaspillage alimentaire

AGRICULTURE et BIODIVERSITE

12

Le secteur agricole et alimentaire émet 36% des émissions de gaz à effet de serre¹⁵, la moitié étant liée à la production agricole. Afin de limiter ces émissions, les Régions peuvent agir à la fois sur les pratiques agricoles et l'alimentation. De plus, l'agriculture nécessite un foncier qui doit être préservé afin de permettre le maintien d'une agriculture locale de qualité. Ce foncier agricole, conjugué avec des pratiques respectueuses de l'environnement, abrite une partie non négligeable de la biodiversité. Cette dernière fournit de multiples biens et services qui nous sont directement et indirectement indispensables. Sa préservation est donc un enjeu majeur et urgent pour notre avenir.

Les changements climatiques ont un impact les milieux naturels ainsi que sur les espèces animales et végétales, et ces modifications de la biodiversité, à leur tour, influent sur le climat en modifiant l'absorption et l'émission des GES. Une biodiversité « en bon état » permet donc d'atténuer le changement climatique (en stockant le carbone notamment) et ses conséquences (éviter l'érosion peut éviter des inondations par exemple).

Les régions peuvent, notamment en encourageant la transition vers l'agroécologie, préserver la biodiversité autant en France qu'à l'étranger, à travers le soutien à une agriculture faiblement émettrice de gaz à effet de serre et leurs politiques d'achats responsables.

L'opportunité à saisir

Promouvoir une agriculture faiblement émettrice de gaz à effet de serre et préserver la biodiversité pour lutter contre le changement climatique

Comment ?

1/ Promouvoir dans les cantines des lycées des menus peu émetteurs en gaz à effet de serre

- ✓ Introduire des produits bios, locaux et issus du commerce équitable
- ✓ Diminuer la part de la viande : Proposer 2 fois par semaine un menu sans viande dans les cantines des lycées + Inciter et soutenir financièrement les cantines scolaires à réduire la part de la viande dans les menus tout en orientant leurs achats vers de la viande française, locale mais de qualité¹⁶.

2/ Mettre en place une politique régionale pour une agriculture faiblement émettrice de gaz à effet de serre¹⁷

- ✓ Réserver 50% des aides européennes FEADER aux mesures favorables à l'environnement et la biodiversité
- ✓ Aider les pratiques agricoles agroécologiques (diversification des cultures, lutte biologique, vergers moyennes/hautes tiges, cultures sans labour, etc.) grâce à un financement suffisant des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et des aides privilégiées pour les exploitations certifiées HVE de niveau 3 ;
- ✓ Soutenir un élevage « lié au sol », c'est à dire le plus autonome possible pour l'alimentation de son cheptel, afin d'éviter d'importer des aliments (comme du soja OGM), mais aussi disposant d'une surface suffisante pour épandre les effluents d'élevage sans polluer les cours d'eau et les nappes.

¹⁵<http://www.rac-f.org/Un-coup-de-fourchette-pour-le-climat>

¹⁶Du point de vue organoleptique, environnemental et de bien-être animal

¹⁷ Les gaz à effet de serre principalement émis par l'agriculture sont le méthane et le protoxyde d'azote

- ✓ Contribuer à la structuration de filières valorisant les produits authentiquement de terroir, donc de saison : viandes, fruits, légumes, céréales ... en encourageant les marchés et les magasins de producteurs, les plateformes d'approvisionnement en produits locaux de qualité, en particulier biologiques, et les pratiques de commerce équitable local.
- ✓ Inciter la restauration collective scolaire à s'approvisionner localement en produits bio et de qualité, et, pour les produits importés/exotiques, en produits issus du commerce équitable.



7 Bocage boulonnais ©wikipédia

3/ Préserver la biodiversité via les politiques régionales

- ✓ Mettre en œuvre la trame verte et bleue¹⁸, via le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), les SCoT et les PLU, en combinant les différentes sources de financements notamment européens (FEDER, FEADER, LIFE+, financements nationaux et régionaux, etc.
- ✓ Financer l'animation du SRCE pour que les acteurs locaux mettent en œuvre les mesures définies pour la préservation/gestion/restauration des espaces TVB et des éléments du paysage.
- ✓ Zéro destruction de zones humides : Les zones humides rendent des services éco-systémiques irremplaçables et gratuits. Telles des éponges, elles reçoivent l'eau, la stockent et la restituent au milieu en cas de besoin, outre leur capacité de dépurant des eaux elles jouent un rôle essentiel en cas d'évènements météorologiques exceptionnels (inondations ou sécheresse). La région peut les préserver en refusant de financer les projets qui les détruisent, lorsqu'elle est financeur ou maître d'ouvrage
- ✓ Financer des Atlas de la Biodiversité Communale¹⁹, grâce aux fonds européens gérés par les Régions, pour améliorer la connaissance et permettre de réaliser ensuite des diagnostics écologiques et socio-économiques des exploitations agricoles ;
- ✓ Participer à la stratégie de création d'aires protégées²⁰ en créant des réserves naturelles régionales.

¹⁸<http://www.trameverteetbleue.fr/>

¹⁹<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-Atlas-de-la-biodiversite.html>

²⁰http://www.iucn.org/solutions_naturelles/?8708/Solutions-Naturelle---aider-les-gens-a-faire-face-au-changement-climatique

FORETS

14

La réforme territoriale transfère les compétences en matière de forêt au niveau de la Région. A ce titre, il lui reviendra d'assurer sur son territoire l'équilibre entre les attentes multiples de la société autour de ce milieu qui joue un rôle majeur dans le cadre du changement climatique.

Car la forêt, en métropole et à l'outremer, c'est à la fois 80% de la biodiversité terrestre, le premier puits de carbone terrestre, le premier fournisseur d'eau potable, de sols de bonne qualité et un lieu de promenade et de loisirs divers pour de nombreux citoyens. Mais c'est aussi un secteur qui génère plus de 400 000 emplois.

Exploitée durablement, la forêt fournit aussi du bois, ressource renouvelable qui peut venir se substituer à des matériaux (béton, acier, etc.) ou sources d'énergies (pétrole, gaz, etc.) non renouvelables. Cela implique néanmoins de respecter les rythmes de production naturelle de ce milieu qui fonctionne sur des cycles de plusieurs centaines d'années, afin d'optimiser son potentiel de stockage de carbone sans remettre en cause la diversité des espèces qu'elle abrite.

L'opportunité à saisir

Protéger, valoriser et exploiter de façon durable les forêts françaises afin qu'elles jouent pleinement leur rôle dans l'atténuation du changement climatique

Comment ?

1/ Améliorer la cohérence entre les politiques forestières, en matière d'eau et de biodiversité

- ✓ Mettre en cohérence les Plans Régionaux Forêt Bois (PRFB), les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) et les Schémas Départementaux d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- ✓ Inventorier les forêts anciennes et les intégrer dans les politiques régionales relatives à la biodiversité
- ✓ Proscrire les subventions pour l'implantation d'espèces exotiques invasives pour la sylviculture (robinier notamment)

2/ Soutenir les pratiques de gestion forestière vertueuses sur le plan environnemental

- ✓ Financer des actions forestières dans les Plans de Développement Rural Régionaux, en particulier : renforcer le soutien des régions à la contractualisation Natura 2000, aux mesures en faveur du mélange d'essences locales dans les peuplements forestiers, soutien à la sénescence, aux sylvicultures irrégulières, etc.
- ✓ Soutenir le recrutement d'animateurs des stratégies locales de développement forestier, en particulier des Chartes Forestières de Territoire qui intègrent les enjeux environnementaux (biodiversité, protection des sols et des eaux, etc.)
- ✓ Réserver les soutiens publics à l'entretien des dessertes forestières existantes plutôt qu'à la création de nouvelles voies et rendre obligatoire les évaluations multicritères dans le cadre de l'octroi de subventions relatives à la création de desserte forestière
- ✓ Réserver les aides publiques aux projets d'installations consommatrices de bois-énergie les plus efficaces en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (adéquation avec la ressource en bois disponible localement sans générer d'impacts négatifs sur la biodiversité ni

générer de concurrence d'usages avec d'autres filières de valorisation), portant sur la production de chaleur, et exclure le soutien aux projets ne portant que sur de la production d'électricité



8 Forêt de Montmorency ©wikipédia

3/ Renforcer l'effet de levier des marchés publics vers des pratiques forestières vertueuses sur le plan environnemental

- ✓ Exclure des marchés publics les produits souvent issus de déforestation fortement émetteurs en carbone (huile de palme, soja)
- ✓ Favoriser l'utilisation des bois locaux dans la construction et la restauration de bâtiments publics et collectifs (en particulier dans la structure et l'isolation des bâtiments) et dans le mobilier urbain

Qui sommes-nous ?

[France Nature Environnement](#) est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 80 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.



16

Le [Réseau Action Climat-France](#) (RAC-F) est une association spécialisée sur le thème des changements climatiques, regroupant 16 associations nationales et 10 associations locales de défense de l'environnement, de solidarité internationale, d'usagers des transports et d'alternatives énergétiques. Il est le représentant français du Climat Action Network (CAN-I), réseau international de plus de 900 ONG.



Réseau Action Climat France

- Simon Coquillaud, Responsable communication : simon@rac-f.org
01 80 89 99 55
- Charlotte Iazard, Responsable climat et territoires : charlotte@rac-f.org
01 48 58 89 78

France Nature Environnement

- Benoît Hartmann, porte-parole,
06 87 70 41 07
- Morgane Piederrière, chargée des relations institutionnelles
morgane.piederriere@fne.asso.fr
01 44 08 64 15